

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 11
Votants : 40

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D01-06-07-2017 : Élection au bureau

Monsieur le Président invite les candidats à se manifester afin de pourvoir le siège vacant au bureau suite à la démission de M Fournier.

Candidate : Madame Yveline LIMODIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 40
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Mme Yveline LIMODIN a obtenu 40 voix elle est proclamée membre du bureau.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

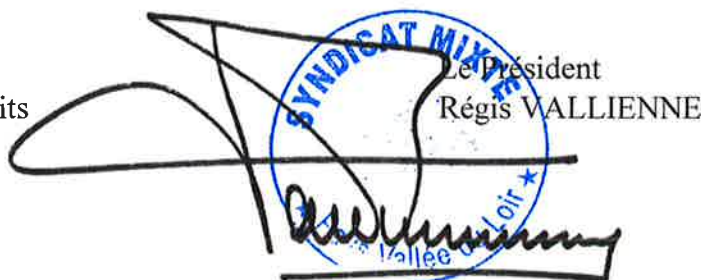
D02-06-07-2017 : Charte Qualité Proximité

La « Charte Qualité Proximité » créée en concertation avec le Département de la Sarthe, la Chambre d'Agriculture, le Groupement des Agriculteurs Bio, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est vouée à se développer dans chacun des Pays ou PETR de la Sarthe. Monsieur le Président propose au comité syndical de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité autorise le Président à signer la Charte Qualité Proximité telle que jointe en annexe et à lancer les actions préconisées.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D04-06-07-2017 : Groupement de commande Véhicules électriques

Dans le cadre de la convention TEP CV plusieurs collectivités ont choisi de se doter de véhicules à énergie électrique et il est envisagé de créer un groupement de commandes afin d'obtenir la meilleure offre possible. Une convention constitutive est nécessaire pour créer ce groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement et il est indispensable de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité :

- Approuve la désignation du PETR Vallée du Loir comme coordonnateur de ce groupement de commandes.
- Désigne M. Régis Vallienne Président du PETR coordonnateur du groupement en qualité de titulaire et Jean-François Cointre en tant que suppléant.
- Autorise le Président à signer la convention de création du groupement de commandes ainsi que les marchés et toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

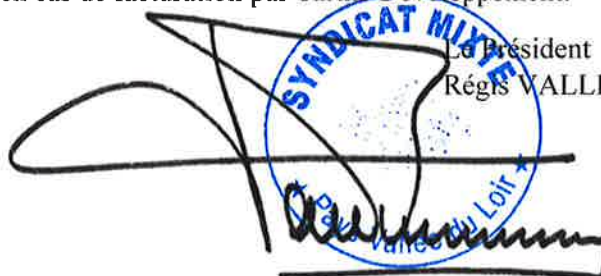
D05-06-07-2017 : Tarif 2018 visites de groupes PAH

Le comité syndical, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des visites de groupes organisées par le PAH comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Prestation Tarif au 1/01/2018	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	100€	89€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	200€	178€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	300€	267€

Au-delà de 105 personnes augmentation de 100€ par tranche de 35 individus en réservation directe et de 89€ dans les mêmes conditions en cas de facturation par Sarthe Développement.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures



 Le Président
 Régis VALLIENNE

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.


D06-06-07-2017 : Rémunération guides conférenciers

Le comité syndical, après en avoir délibéré, fixe le barème de rémunération des guides conférenciers comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Prestation	Coût horaire	Nombre d'heures	Salaires brut
Rédaction de dépliants	23,00	4,00	92,00
Vacation WE ou férié	35,00	2,00	70,00
Vacation WE ou férié langue	40,00	2,00	80,00
Vacation semaine	23,00	2,00	46,00
Vacation semaine langue	29,00	2,00	58,00
Visite pédagogique	23,00	2,00	46,00

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D07-06-07-2017 : Instauration du temps partiel

Après en avoir délibéré et après avis du Comité Technique, le comité syndical adopte les modalités d'organisation du travail à temps partiel qui prendront effet le 6 juillet 2017 comme suit :

Les catégories d'agents bénéficiaires

Peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet et les agents non titulaires employés à temps complet depuis au moins 1 an de façon continue. Le temps partiel de droit sera également ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires employés à temps non complet.

Sauf lorsque le temps partiel est de droit, les autorisations individuelles de travail à temps partiel sont accordées sous réserve des nécessités de service appréciées par l'autorité territoriale.

Conformément à la réglementation, un éventuel refus sera précédé d'un entretien avec l'agent demandeur.

Quotités de temps partiel et période de référence

Le temps partiel sera accordé à raison de 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%, en fonction des nécessités de service appréciées par l'autorité territoriale.

Il faut préciser que, lorsque le temps partiel est accordé de droit, la réglementation exclut la quotité de 90%.

Le temps partiel sera organisé sur la semaine, le mois ou l'année en fonction des besoins du service.

Cette organisation est valable pour la durée de l'autorisation et ne peut être révisée qu'à l'occasion du renouvellement de l'autorisation sauf cas de force majeure à justifier. Elle est définie par l'autorité territoriale en fonction des besoins du service.

Pour le temps partiel de droit, l'organisation du temps de travail est définie par l'autorité territoriale en concertation avec l'agent et sous réserve des nécessités de service. Elle pourra être révisée en cours d'autorisation pour motif grave.

La durée de l'autorisation et la demande de l'agent

L'autorisation d'exercice des fonctions à temps partiel est accordée par périodes de un an. L'autorisation peut être renouvelée par reconduction tacite pour une durée égale à celle de l'autorisation initiale tant que les conditions d'exercice du temps partiel ne sont pas modifiées. Conformément à la réglementation, la reconduction tacite ne pourra excéder 3 ans y compris l'autorisation initiale.

L'agent doit présenter la demande de temps partiel ou la demande de renouvellement deux mois avant la date d'effet ou la fin de la période en cours ; à défaut, l'autorisation de travail à temps partiel cesse.

La demande de l'agent doit comporter la période, la quotité de temps partiel et l'organisation souhaitées sous réserve qu'elles soient compatibles avec les modalités retenues par le comité syndical ainsi que l'organisation du travail souhaitée.

Pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL qui souhaitent surcotiser pour la retraite pendant la période de temps partiel, la demande de sur-cotisation doit être présentée en même temps que la demande de temps partiel.

L'agent qui souhaite réintégrer ses fonctions ou modifier les conditions d'exercice du temps partiel avant le terme de la période de travail à temps partiel doit en effectuer la demande deux mois au moins avant la date de réintégration souhaitée.

La réintégration sans délai est ouverte aux agents en cas de motif grave notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement de situation familiale (décès, divorce, séparation, chômage...). Cette demande de réintégration sans délai fait l'objet d'un examen individualisé par l'autorité territoriale.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D08-06-07-2017 : Convention LEADER PETR

Suite à la transformation du Pays Vallée du Loir en PETR Vallée du Loir, le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le changement de structure porteuse du GAL et autoriser le président à négocier et signer tout document relatif à la stratégie de développement local LEADER, dont la convention.
- D'approuver la composition du comité de programmation LEADER
- De déléguer au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui sont soumises ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention autorise.
- De mentionner explicitement que l'ensemble des droits et obligations relatif au GAL existant sont repris par la nouvelle structure afin de permettre la continuité de la démarche LEADER engagée selon les modalités établies dans la convention en vigueur et ses éventuels avenants.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 11
Votants : 40

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D09-06-07-2017 : Composition du GAL LEADER PETR

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité approuve la composition du GAL comme suit :

Collège privé :

Titulaires : Michel Daigny, Patrick Ouvrard, Bernard Boudier, Sylviane Delhommeau, Francis Dorlencourt, Alain Montredon, Eric Martineau, Odile Gautier, Yves Hubert, Jean Milande

Suppléants : Charlotte Comare, Olivier Lebert, Magali Pichon, Michèle Bodet, Jean-Claude Haiyez, Gustave Vielle, Dominique Vasseur, Françoise Olivier, Gérard Pages, Patricia Bouvier

Collège public :

Titulaires : Guy-Michel Chauveau, Ghislaine Soyer, Jean-Yves Denis, Noël Leroux, André Guicheteau, Alain Morançais, Michel Pleynet, Christian Lelarge, Emile Guillon

Suppléants : Carine Menage, Gwénaél De Sagazan, Jean-Pierre Guichon, Céline Auriau, Pascal Marie, Michelle Boussard, Daniel Rousseau, Christine Esnault, Solange Carre.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE
SYNDICAT LEADER PETR
Vaas Vallée du Loir

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D10-06-07-2017 : Présidence du GAL LEADER

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président du GAL issu de la structure porteuse

Il propose au comité syndical de reconduire dans cette fonction Monsieur Guy-Michel Chauveau, qui l'accepte, en tant que président du GAL et de procéder par vote à main levée.

Le comité syndical accepte de voter à main levée.

Monsieur Chauveau est élu à l'unanimité.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 11
Votants : 40

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAI Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D11-06-07-2017 : Classement OTVL

Monsieur le Président expose au comité syndical les modalités de classement des offices de tourisme.

Le système de classement en vigueur depuis 2011 est un levier pour renforcer le rôle fédérateur de l'OT au regard de l'action touristique à développer dans sa zone géographique d'intervention. Il reste cependant une démarche volontaire.

Le classement est prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Préfet de la Sarthe le classement de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir en catégorie II,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait à Vaas

Le jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D12-06-07-2017 : Avenant NCR

Monsieur le Président présente au comité syndical la proposition d'avenant au NCR établie conformément aux vœux émis par les communautés de communes dont le tableau récapitulatif est joint en annexe.

Actions maintenues : 2 570 285,96€
 Actions modifiées : 3 185 302,04€
 Nouvelles actions : 1 115 412,00€
Total contrat : 6 871 000,00€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide la proposition d'avenant telle que présentée, autorise le Président à la transmettre à la Région, à y apporter toute modification suite aux recommandations des services régionaux et à signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
 Le jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with two small stars on either side. The signature is written across the stamp.

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 11
Votants : 40

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D13-06-07-2017 : Contrat de ruralité

Vu la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de contrats de ruralité,

Vu que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises :

- Le contrat de ruralité est un document intégrateur des mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.
- Il comprend également les autres dispositifs existants en faveur de la ruralité (ZRR, DETR, etc.), les actions du volet territorial des CPER qui portent sur ces territoires, ainsi que les initiatives locales qui répondent aux mêmes objectifs.
- Chaque contrat devra s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets : L'accès aux services et aux soins / La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité / L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc. ...) / Les mobilités / La transition écologique / La cohésion sociale

Vu les grandes thématiques d'interventions inscrites au Contrat de ruralité 2017 -2020 :

Afin d'atteindre ces objectifs volontaristes d'aménagement du territoire du PETR Vallée du Loir, il s'agit de mener des actions concrètes et opérationnelles, sur la période courant de 2017 (hors projets envisagés sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fléchois pour cette année 2017 uniquement) à 2020.

Action 1 (Axe 4) : Aménagement de plates-formes multimodales au niveau des haltes ou gares ferroviaire (axe ferré Caen – Le Mans – Tours) et au niveau de lieux d'échanges stratégiques en entrée de ville
<p>Action conforme à la politique du Plan Climat Action inscrite au Plan de Déplacements Durables <i>Action 9 : Valoriser l'intermodalité en gare</i> <i>Action 13 : Créer un maillage d'aires de co-voiturage</i></p>
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter la dépendance et de fait la fragilité des habitants du territoire vis-à-vis des déplacements autosolistes
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout faire pour maintenir la ligne SCNF qui traverse le territoire du nord au sud (réelle volonté politique affichée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans le Plan Climat) - Développer les modalités multimodales en des lieux stratégiques qui constituent des nœuds d'échanges afin de faciliter et diversifier ces derniers. - Procéder à des aménagements de qualité, spécifiques, pour le plus grand confort des usagers
<p>Projets identifiés : Aménagement multimodal à la gare – commune de Vaas Réaménagement du quartier de la gare - Création d'une plateforme multimodale à la gare – commune de Montval-s/Loir Création d'une plateforme multimodale en entrée de ville – commune de Ruillé-s/Loir (commune déléguée de Loir-en-Vallée)</p>

Action 2 (Axes 1 et 3) : Aménagement d'espaces culturels et artistiques
<p>Action conforme aux attentes du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) signé par le PETR avec l'Éducation Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)</p>
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tout public aux arts et à la culture, en milieu rural
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir la possibilité aux enfants dès leur plus jeune âge, d'accéder au monde des arts et de la culture. - Faciliter les résidences d'artistes - Permettre le développement de programmations culturelles en milieu rural
<p>Projet identifié : Rénovation d'un bâtiment en espace culturel et artistique à Mansigné – communauté de communes du Sud Sarthe</p>

Action 3 (Axes 1 et 6) : Requalification d'espaces publics

Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Action traduite dans la Charte Architecturale et Paysage du PETR Vallée du Loir

Enjeux :

- Organiser le territoire au service des habitants et des entreprises
- Renforcer l'attractivité résidentielle
- Faire évoluer les paysages urbains dans l'esprit des lieux
- Favoriser la biodiversité en campagne comme en ville

Objectifs stratégiques :

- Fournir aux habitants un accès aisé aux services et activités répondant à leurs besoins quotidiens
- Réhabiliter qualitativement les espaces déjà urbanisés.
- Améliorer la qualité des centres bourgs et de leurs espaces publics
- Offrir des lieux récréatifs en cœur de bourgs, mais également pédagogiques autour de la Nature
- Favoriser la mobilité douce et faciliter, en toute sécurité, les déplacements non motorisés

Projets identifiés :

Réaménagement des espaces publics pour mise en valeur du centre-bourg – commune de Crosnières

Travaux de sécurisation du centre-bourg – commune de Beaumont-Pied de Bœuf

Création d'espaces urbains – aménagement de voies douces et de places de stationnement – commune du Lude

Création d'une voie douce entre les deux bourgs de Bazouges-sur-le-Loir et de Cré-sur-Loir – commune nouvelle de Bazouges-Cré-s/Loir

Action 4 (Axe 1 et 5) : Services à la population

Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Enjeux :

- Organiser le territoire pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises
- Conforter les premiers services à la population
- Améliorer l'attractivité du territoire en offrant des équipements pour un large panel de la population

Objectifs stratégiques :

- Fournir aux habitants l'ensemble des services et activités répondant à leurs besoins quotidiens
- Réhabiliter et/ou construire de façon qualitative des bâtiments d'accueil de la population : école, mairie, résidence séniors.
- Faciliter le maintien des familles sur le territoire, en offrant un maximum de services pour l'enfance

Projets identifiés :

Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) et d'un local jeunes à La Chartre-sur le Loir – communauté de communes Loir Lucé Bercé

Construction d'un restaurant scolaire – commune de Oizé

Construction d'une résidence séniors – commune de Mansigné

Réhabilitation de la mairie (accessibilité et gains énergétiques) – commune de Mayet

Action 5 (Axe 5) : Optimisation des sites de tri et valorisation des déchets
Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Action conforme à la politique du Plan Climat
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en œuvre de la politique nationale de lutte et de valorisation des déchets ménagers - Limiter la production de déchets et les valoriser au maximum - Minimiser l'exposition aux risques et aux nuisances
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les processus de sensibilisation et d'éducation des habitants et des entreprises au tri et à la valorisation des déchets - Valoriser les déchets en tant que ressource
Projet identifié : Travaux de mises aux normes de la déchetterie de Crosmières – communauté de communes du Pays Fléchois

Action 6 (Axe 4) : Développement des usages du numérique
Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la politique du Plan Climat
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le territoire pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises - Créer de bonnes conditions d'accueil pour les entrepreneurs - Améliorer l'accessibilité numérique pour la compétitivité des entreprises
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les nouvelles formes de travail (télétravail, coworking, travail collaboratif, ...) et la digitalisation de toutes les entreprises - Encourager l'usage de l'outil numérique en entreprise - Développer et renforcer le tissu économique, notamment tertiaire. - Encourager la filière d'entreprises de services en s'appuyant sur l'émergence du numérique et en touchant tous les secteurs d'activité
Projet identifié : Construction d'un tiers lieu numérique – communauté de communes Loir Lucé Bercé

Action 7 (Axe 2) : Diversification de l'offre locale de vente des produits de proximité
Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la politique du Plan Climat Action conforme aux actions amorcés sur la valorisation des circuits courts de proximité
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux, sur la thématique du commerce et de l'artisanat de proximité - Préserver les activités commerciales - Répondre aux besoins des habitants
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le commerce de proximité dans les communes rurales - Développer les circuits courts et de proximité de productions agricoles ou agro-alimentaires en compléments de l'offre des petits commerces - Conforter le commerce dans les centres
Projet identifié : Soutien au commerce de proximité dans le centre-bourg – commune de Crosmières

Action 8 (Axe 5) : Réhabilitation énergétique des logements

Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Action prioritaire dans la politique du Plan Climat

Enjeux :

- Requalifier, améliorer l'offre de logements
- Promouvoir un habitat économe en énergie et de qualité environnementale et paysagère
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire

Objectifs stratégiques :

- Réhabiliter « énergétiquement » les logements des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs
- Accompagner sur le long terme les propriétaires occupants ou bailleurs dans la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat
- Conforter la requalification des centres-bourgs par le renouvellement du tissu bâti
- Adapter l'offre de logements au parcours résidentiel
- Promouvoir des formes de constructions plus sobres, voire productrices d'énergie

Projet identifié :

Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique » – PETR Vallée du Loir

Considérant le travail commun des services des 3 EPCI et du PETR Vallée du Loir, des services de la Préfecture et des différents services d'État pour élaborer ce Contrat, Considérant que les actions inscrites dans ce contrat de ruralité qui ont pour vocation à mettre en œuvre le futur projet de territoire du PETR Vallée du Loir au même titre que toutes les politiques contractuelles déjà engagées,

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rôle de coordinateur et d'animateur du PETR Vallée du Loir pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité et de ses conventions annuelles financières ;
- D'approuver le principe de signer le Contrat de ruralité 2017 -2020 avec la Préfecture de la Sarthe et les autres signataires ;
- D'autoriser le Président à préparer la première convention annuelle financière 2017 et la suivante pour 2018.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on the left side. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 29 – Pouvoirs 11
 Votants : 40

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
 et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D14-06-07-2017 : Débat PADD

Conformément au code de l'urbanisme, le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- prend acte, de la tenue du débat portant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCoT) en cours d'élaboration.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Vallée du Loir' at the bottom, with a star on each side. The signature is written over the stamp and extends to the right.